

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 261/02

ÉFAI – 020568 – AFR 54/022/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / « DISPARITION » / DÉTENTION SANS INCULPATION / CRAINTES POUR LA SANTÉ

SOUDAN **Abdel Wahid Mohamed Ahmed Nour (h), avocat, 33 ans**
Nafir El Din Tampour (h), professeur, 51 ans
Ahmed Ibrahim (h), 79 ans
63 autres personnes

Londres, le 23 août 2002

Abdel Wahid Mohamed Ahmed Nour, Nafir El Din Tampour, Ahmed Ibrahim et 63 autres personnes ont été arrêtés entre les mois de juillet et d'août à Zalingei, Tour et Nyartati (dans le Darfour occidental) ainsi qu'à Golou (dans le Djebel Marra). Abdel Wahid Mohamed Ahmed Nour, Nafir El Din Tampour et 40 autres personnes sont maintenus en détention dans la prison de Nyala, dans le Darfour méridional, sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. Certains détenus auraient été torturés par les forces de sécurité. On ignore ce que sont devenus Ahmed Ibrahim et les 23 autres personnes. Amnesty International craint qu'ils n'aient « disparu ».

Onze des détenus sont gravement malades. Parmi eux se trouve Nafir El Din Tampour ; d'après certaines informations, cet homme souffrirait de problèmes rénaux. Les forces de sécurité lui ont fait quitter son lit d'hôpital pour le placer en détention ; ils l'ont arrêté en même temps qu'Ahmed Ibrahim, un homme âgé de soixante-dix-neuf ans. Abdel Wahid Mohamed Ahmed Nour, à qui il ne reste plus qu'un poumon, serait également en mauvaise santé. Il semble que tous les détenus souffrant de problèmes de santé aient été privés de soins médicaux.

Nombre de ces détenus ont été arrêtés à la suite d'une attaque menée au début du mois de juillet par les milices armées contre le village de Tour, dans le Darfour occidental. Les autorités ont arrêté Abdel Wahid Mohamed Ahmed Nour, Nafir El Din Tampour, Ahmed Ibrahim et 40 autres personnes, les accusant d'appartenir à un nouveau groupe politique armé appelé Front de libération du Darfour. Tous les détenus, à l'exception d'Ahmed Ibrahim, ont été conduits le 17 juillet à la prison de Shalla, dans la ville d'el Fasher, mais les autorités pénitentiaires ont refusé de les admettre, car l'établissement était déjà surpeuplé. Les 42 hommes ont alors été transférés à la prison de Nyala, où ils sont actuellement incarcérés. Les conditions de détention à Nyala sont, semble-t-il, très difficiles.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une grande partie de ces détenus appartiennent à la communauté four. De nombreux affrontements se produisent entre les membres de ce groupe ethnique et les milices formées par des personnes appartenant à des groupes ethniques arabes, dont certains seraient originaires du Tchad. Ces milices sont des forces auxiliaires du gouvernement.

Depuis de nombreuses années, le Darfour est le théâtre d'un conflit complexe entre groupes ethniques, ainsi que de fréquents vols à main armée commis par des bandits. Dans la région, les armes légères prolifèrent, souvent avec l'aide du gouvernement dont la stratégie consiste à armer et à soutenir les groupes ethniques locaux qui servent de forces auxiliaires pour combattre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), principal groupe d'opposition armé en lutte contre les autorités depuis dix-neuf ans. Le gouvernement a renforcé l'état d'urgence (déclaré en décembre 1999 à Khartoum et renouvelé chaque année depuis lors) et l'a étendu au Darfour septentrional et au Darfour méridional. Les tribunaux d'exception ou spéciaux ont été créés en mai 2001 dans ces deux régions afin de juger les infractions telles que le vol à main armée, le meurtre et la détention ou le trafic d'armes. Présidés par deux juges militaires et un juge civil, ils n'autorisent pas les accusés à bénéficier de l'assistance d'un avocat.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre inquiétude au sujet de la sécurité des 66 personnes arrêtées entre les mois de juillet et d'août à Zalingei, Tour et Nyartati (dans le Darfour occidental) et à Golou (dans le Djebel Marra) ;
- appelez les autorités à révéler sans plus tarder où se trouvent Ahmed Ibrahim et les 23 autres personnes dont on ignore actuellement le sort, et à garantir que ces personnes ne seront pas victimes de tortures ou d'autres formes de mauvais traitement ;
- exprimez vos préoccupations concernant la sécurité d'Abdel Wahid Mohamed Ahmed Nour, de Nafir El Din Tampour et des 40 autres personnes maintenues en détention dans la prison de Nyala alors qu'aucune charge n'a été retenue contre eux ;
- demandez instamment aux autorités de respecter l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de libérer immédiatement les détenus ou de les inculper d'une infraction prévue par la loi avant de les juger, dans un délai raisonnable, au cours d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;
- demandez que des enquêtes soient menées sur les tortures qui auraient été infligées à au moins trois des détenus ;
- exhortez les autorités à permettre aux détenus de recevoir sans plus tarder et sans aucune restriction la visite de leur famille et de leur avocat, et de bénéficier de soins médicaux si nécessaire ;
- faites part de votre inquiétude particulière au sujet des informations faisant état de la mauvaise santé d'Abdel Wahid Mohamed Ahmed Nour et de Nafir El Din Tampour, et demandez instamment que ces deux hommes reçoivent les soins médicaux dont ils ont besoin au cours de leur détention.

APPELS À :

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan

Télégrammes : Justice Minister, Khartoum, Soudan

Fax : +24911 788941 / 774842 / 774906

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

Major General Abdul-Rahim Muhammed Hussein
Minister of Internal Affairs
Ministry of the Interior
PO Box 281, Khartoum, Soudan

Télégrammes : Minister of Internal Affairs, Khartoum, Soudan

Fax : +24911 774339 / 776554 / 773046 / 770186

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Conseiller du Président concernant les Affaires juridiques et politiques :

Ustaz Abul-Basit Sabdarat
President's Adviser on Legal and Political Affairs
Office of the President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Télégrammes : President's Adviser on Legal and Political Affairs, Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur le Conseiller,*

Gouverneur du Darfour occidental :

Umar Harun Abdullah
Governor of Western Darfur State
c / o People's Palace
Khartoum, Soudan

Télégrammes : Governor of Western Darfur State, Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur le Gouverneur,*

Directeur des établissements pénitentiaires :

Director of Prisons
Ministry of the Interior
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Télégrammes : Director of Prisons, Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Dear Sir / Monsieur le Directeur,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 4 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*